



## Reconstruction de la ligne à très haute tension entre Charleville-Mézières et Reims

# Réunion d'information sur les travaux

## Seuil

5 février 2015

---

### Compte-rendu

Une quarantaine de propriétaires et exploitants agricoles se sont réunis dans la salle communale de Seuil. Cette réunion, organisée par RTE et la Chambre d'agriculture des Ardennes, portait sur la préparation du chantier de la future ligne à très haute tension entre Charleville-Mézières et Reims. Tous les propriétaires et exploitants du secteur concernés par la ligne électrique avaient été invités par courrier nominatif. La réunion a débuté à 14h30, les échanges se poursuivant jusque vers 16h00.



## Ouverture de la réunion et présentation du projet par RTE

Monsieur le Maire de Seuil, Denis Aubert, ouvre brièvement la réunion.

Après accueil des participants, l'animateur annonce l'organisation de la réunion en deux temps :

- un premier temps d'explication du déroulement des travaux, des indemnisations, des modalités de suivi du chantier et de présentation des intervenants sur le terrain (RTE, entreprises de chantier, Chambres d'agriculture et référents agricoles) ;
- un second temps d'échanges avec les participants.

La réunion a permis l'intervention de représentants de RTE :

- Francis KUZZAY, chargé des questions agricoles et qui veillera plus particulièrement au bon déroulement du chantier et au respect des engagements de RTE ;
- Denis HAJDUK, ingénieur travaux chargé du suivi du chantier ;
- Jean-Pascal BRULE, assistant technique de contrôle,
- Eric DECCUBER, assistant technique de contrôle.

**Céline BORDRON de la Chambre d'Agriculture des Ardennes** était également présente en tribune.

Les entreprises chargés des travaux étaient aussi représentées par :

- Omar TEBREROU, conducteur de travaux (Omexom)
- Ghislain YZOARD, interlocuteur agricole (Omexom)
- Franck BELOTTI, conducteur de travaux (SPIE Fondations)
- François ALOO, chef de chantier (SPIE Fondations)

En début de réunion, **Francis Kuzzay** rappelle brièvement les étapes de la concertation, avec notamment la signature en décembre 2014 d'une convention locale avec la Chambre d'agriculture pour définir les modalités de suivi du chantier et d'indemnisations.

**Denis Hajduk** expose les principales étapes du chantier (réalisation des pistes d'accès, assemblage et levage des pylônes, déroulage des câbles...). Pour chacune des étapes, **Céline Bordron** détaille les principaux points de vigilance que les exploitants doivent intégrer afin de veiller au bon déroulement du chantier.

**Céline Bordron** commente ensuite les différentes indemnisations versées à l'exploitant et au propriétaire et les actions à mettre en place dans le cadre des déclarations PAC.

Enfin **Francis Kuzzay et Céline Bordron** présentent les intervenants qui seront prochainement sur le terrain, et tout particulièrement les **référents agricoles du secteur** – exploitants volontaires chargés de veiller au bon déroulement du chantier - présents dans la salle.

Une « fiche-contacts » regroupant l'ensemble des coordonnées (téléphone portable notamment) de ces divers interlocuteurs a été distribuée à tous les participants.

\*\*\*\*\*

## Echanges avec l'assemblée

**Une première question porte sur l'indemnisation des cultures de printemps semées aujourd'hui.** Céline Bordron (Chambre d'agriculture) explique que la récolte précédente sert de référence et que l'indemnisation dépend de la période de démarrage des travaux. Les entreprises de travaux connaissent la période de démarrage des travaux et vous l'indiqueront lors de l'état des lieux, vous permettant de choisir ou non de semer.

**Un exploitant s'interroge sur la période de déroulage des câbles qui risque de correspondre avec celle des moissons.** Denis Hajduk explique que le déroulage se fait sous tension mécanique et n'a pas d'impact sur la récolte, mis à part lors du premier déroulage de la câblette où quelques précautions sont à prendre. Il indique qu'en principe l'hélicoptère ne sera pas utilisé en juillet-août prochain.

**Le Maire de Seuil évoque les reboisements et notamment la possibilité de reboiser sur des parcelles communales, notamment un vaste talus.** Francis Kuzzay rappelle l'engagement de RTE à reboiser sous l'ancienne ligne. Ces reboisements ont été actés et les parcelles définies pour les zones au nord du poste de Seuil, il semble délicat aujourd'hui de changer de parcelle.

**Le Maire de Seuil exprime le souhait de récupérer les cailloux des pistes d'accès temporaires pour réaliser l'entretien des chemins communaux.** Francis Kuzzay rappelle que RTE travaille en Eco Chantier et la possibilité de laisser une piste en place si l'exploitant le souhaite. Les cailloux des pistes retirées après travaux peuvent effectivement être laissés aux associations foncières et aux communes.

**Un exploitant souhaite connaître la profondeur du décaissé pour la réalisation des pistes d'accès.** Denis Hajduk explique que la profondeur est de 20 cm environ, un géotextile étant ensuite posé (que la piste soit temporaire ou définitive) pour assurer la stabilité de l'accès.

**Un exploitant souhaite savoir où passera la piste d'accès quand le pylône est sur deux exploitations.** Francis Kuzzay rappelle que des propositions ont été faites, en évitant les zones humides et les délaissés et en intégrant les contraintes agricoles. Les remarques des exploitants sur ces propositions ont été étudiées, et il n'est pas encore trop tard pour modifier le parcours (qui sera validé lors de l'état des lieux). Quand un pylône concerne deux exploitations, le principe est de partager la gêne entre les deux exploitants, ceci étant à étudier au cas par cas.

**Un exploitant (pylône 118) s'interroge sur les délaissés et l'entretien au pied des pylônes.** Francis Kuzzay explique que les délaissés – évités au maximum lors des études d'implantation - sont intégrés dans l'indemnisation, au même titre que l'emprise du pylône (élargie de 1m50 autour du pylône et augmentée de 60 m<sup>2</sup>). Il évoque ensuite l'expérimentation menée avec l'association régionale Symbiose pour aménager les pieds de pylône, l'entretien pouvant être réalisé par l'exploitant (contre indemnisation) ou par des associations locales d'insertion.

**Le Maire de Seuil annonce que la commune prendra en charge l'entretien au pied des pylônes sur son territoire.** Francis Kuzzay salue cette initiative.

**Un exploitant attire l'attention de RTE sur la présence de sources et s'interroge sur le délai pour résoudre un problème.** Céline Bordron indique que l'exploitant à 1 an après la signature de l'état des lieux de fin de travaux pour signaler tous les faits non visibles à ce moment là ; mais plus tôt l'incident est déclaré, plus vite l'intervention sera réalisée (surtout si l'entreprise est encore dans le secteur). Francis Kuzzay confirme que la réparation peut être réalisée même plusieurs années après la mise en

service de l'ouvrage. Il explique que les réseaux de drainage seront réparés par une entreprise spécialisée dans ce domaine, l'agriculteur bénéficiant d'une garantie décennale.

**Un exploitant s'inquiète du risque de perte des DPU si le chantier se déroule sur deux campagnes.** Céline Bordron explique que le versement global sera réalisé en fonction de l'année de référence 2014. Avec la nouvelle PAC, l'incidence des travaux sera moindre : « *les DPU ont disparu, le DPB moyen sera donc plus important* ». Elle insiste néanmoins sur la vigilance que les exploitants doivent avoir sur le maintien de 5% de surfaces d'intérêt écologique (SIE) ainsi que sur les taux de chargement. Les exploitants ne doivent pas hésiter à contacter la Chambre d'agriculture pour être aidé dans leur déclaration<sup>1</sup>. S'il s'avère que les travaux ont une incidence sur le versement des aides PAC, RTE compensera cette perte.

**Un participant s'inquiète de la possibilité de perte des références.** Céline Bordron répond qu'en principe il n'y a pas de risque pour l'année 2015, il subsiste une inconnue pour l'année 2016 pour laquelle les règles ne sont pas encore fixées.

**Le Maire de Seuil souhaite s'assurer que les anciens pylônes seront bien retirés en 2017 et les terrains remis en état.** Denis Hajduk confirme que les terrains seront restitués à l'état d'origine (les fondations seront arasées à 1m20 de profondeur), 6 000 m<sup>3</sup> de terre végétale étant actuellement stockée au poste de Seuil à cet effet.

**Un exploitant demande des précisions sur l'entreprise Omexom.** Omar Trébrérou explique que cette entreprise du groupe Vinci est basée près de Rouen. Dans le cadre de la construction de la ligne, les installations de chantier sont installées à Sault-les-Rethel. Francis Kuzzay précise que des travaux de sous-traitance seront confiées à des entreprises locales.

\*\*\*\*\*

Une fois ces échanges terminés, des discussions sur des sujets plus particuliers se sont poursuivis en face à face à la fin de la réunion.

---

<sup>1</sup> (La date du 15 mai est exceptionnellement reportée au 9 juin cette année)